

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Secrétariat général*

*Secrétariat général*

Paris, le **21 AVR. 2015**  
Les ministres

à

Destinataires in fine

**Objet :** Proposition d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2016

**PJ :** 5 annexes

La présente circulaire traite des propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2016 pour les promotions à ingénieur en chef et à ingénieur général de classe normale des ponts, des eaux et des forêts, qui relèvent conjointement du ministère chargé du développement durable et du ministère chargé de l'agriculture.

En particulier, l'annexe I de cette circulaire rappelle les critères statutaires de promouvabilité et précise d'une part les critères de promotion à prendre en compte pour l'établissement des tableaux de promotion 2016 et, d'autre part, la procédure et le calendrier de recueil des propositions des chefs de service.

Nous vous demandons d'établir vos propositions d'avancement pour les ingénieurs relevant de votre autorité sur la base des formulaires joints en annexe et en respectant strictement le calendrier arrêté et les termes de cette circulaire.

Pour le ministre et par délégation  
Le chef du service des ressources humaines



Jacques CLEMENT

Pour la ministre et par délégation  
Le directeur des ressources humaines



François CAZOTTES